Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20261001-20260804-DE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	COMMUNE LE PONTET EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Nombre de conseillers En exercice: 11 — Présents: 9 — Votants: 10 — Absents: 1	**Séance du 1er octobre 2026** L'an deux mil vingt-six, le premier du mois d'octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle communale, sous la Présidence de Vincent BRAND, Maire.
Date de convocation : 15/09/2026 Date d'affichage de la délibération : 08/09/2026	**Présents :** Alexandra BERGER, Yann BERGER, Vincent BRAND, André DAZY, Anaïs DIDELLE, Alex GERBIER, Françoise LESTRAT, Daniel PILLET, Justine PEPIN. **Elu ayant donné pouvoir :** Ann-Charlotte GINET pouvoir à Alexandra BERGER **Absent :** Sébastien GENOULAZ **Secrétaire de séance** : Alexandra BERGER
Délibération n°2026-08-04: Mise en place de panier repas et fixation du tarif	

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;
Considérant que la commune souhaite proposer aux usagers des gîtes communaux un service de paniers-repas pour le dîner et le petit déjeuner afin de répondre aux besoins des personnes accueillies ;
Considérant que la gestion matérielle du service pourra être assurée par l'agent technique communal, dans le cadre de ses missions et sous l'autorité du maire ;
Considérant qu'il convient de fixer les modalités générales de fonctionnement et le tarif de ce service ;
Considérant que les denrées seront achetées dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de créer un service de paniers-repas pour le dîner et le petit déjeuner destinés aux usagers des gîtes communaux. Ce service est proposé sur réservation préalable et sous réserve des disponibilités de la commune.
- **DIT** que les paniers-repas pourront comprendre, selon les disponibilités :
  Pour le dîner
  - Un plat principal
  - Un dessert
  - Une boisson

  Pour le petit déjeuner
  - Une boisson chaude lyophilisée
  - Un jus de fruits
  - Un assortiment de biscuits

    La composition pourra être adaptée en fonction des approvisionnements, des contraintes d'organisation et, dans la mesure du possible, des demandes particulières des usagers. Les éventuelles allergies ou intolérances alimentaires devront être signalées par l'usager lors de la réservation.
- **DÉCIDE** de fixer le prix du repas mis à disposition aux gîtes communaux à 12€ par personne pour le dîner et 6€ par personne pour le petit déjeuner. Ce tarif pourra être révisé par une prochaine délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 073-217302058-20261001-20260804-DE

- **DIT** que les recettes correspondantes seront encaissées par la régie ;
- **DÉCIDE** que les paniers-repas seront remis aux usagers des gîtes communaux lors de leur installation dans des conditions permettant leur conservation et leur consommation dans le respect des règles d'hygiène. La commune ne saurait être responsable des conditions de conservation des paniers après leur remise aux usagers.
- **DÉCIDE** que la gestion matérielle du service est confiée à l'agent technique communal, sous la responsabilité de Monsieur le Maire. À ce titre, l'agent pourra notamment être chargé de :
    - réceptionner ou d'acheter les denrées ;
    - préparer ou de constituer les paniers-repas ;
    - assurer leur conditionnement ;
    - les mettre à disposition des usagers du gîte ;
    - veiller au respect des règles d'hygiène, de conservation et de traçabilité applicables.

Vote : 10 voix pour – à l'unanimité

La secrétaire de séance,
Alexandra BERGER

MAIRIE du PONTET (Savoie)

Le Maire,
Vincent BRAND

Acte rendu exécutoire le 8 octobre 2026 - télétransmis en préfecture de Savoie et affiché le 8 octobre 2026